

La note
de veille

Centre d'analyse stratégique
18 rue de Martignac
75700 Paris cedex 07
Site Internet : www.strategie.gouv.fr

Europe

> ÉNERGIE

Le Livre Vert "Une politique européenne de l'énergie plus sûre, plus durable et plus compétitive" a été adopté le 8 mars par la Commission européenne. Trois domaines se dessinent : 1. une politique commune extérieure et intérieure de sécurité des approvisionnements ; 2. le développement de l'utilisation de sources énergétiques propres, renouvelables et européennes ; 3. l'achèvement des marchés intérieurs du gaz et de l'électricité d'ici 2007. Du fait des tendances oligopolistiques que connaît le secteur de l'énergie, et à la lumière des événements récents, le Président Barroso a demandé aux États membres de "penser en termes européens". La Commissaire Neelie Kroes a pour sa part déclaré vouloir promouvoir une libéralisation des marchés de l'énergie au même rythme dans les différents États membres.

> MARCHÉS PUBLICS

La Commission européenne a demandé le 7 mars aux administrations publiques et aux entreprises de donner leur avis sur la validité du "Vocabulaire commun pour les marchés publics" (système communautaire de classification des contrats de marchés publics) en vigueur depuis décembre 2003. Il permet à l'ensemble des entreprises et des PME de l'Union d'identifier facilement les contrats de marchés publics, quelle que soit la langue originale de l'avis d'appel d'offres. Cela a pour effet d'accroître la transparence et par voie de conséquence la concurrence. Selon un document de travail de la Commission, les directives de l'Union européenne ont renforcé la concurrence transfrontalière et auraient ainsi permis de réduire d'environ 30 % les prix payés par les administrations publiques pour leurs achats.

**> RÉSEAUX TRANSEUROPEENS
DES TRANSPORTS**

Le 2 mars, la Présidence autrichienne de l'Union européenne s'est inquiétée d'une dispersion des fonds communautaires qui seront alloués aux réseaux transeuropéens des transports (RTE-T) dans la période 2007-2013, en raison des coupes budgétaires prévues (en décembre 2005, le Conseil européen a réduit ce budget de 20 à 6,8 milliards d'euros). Il va donc falloir sélectionner les priorités : d'après l'agence Europe, devraient sans doute être retenus les projets pour lesquels la Commission européenne a déjà désigné des coordonnateurs, et ceux incarnant l'idée de corridors déjà ébauchés et permettant d'assurer des liaisons nord-sud et est-ouest à travers toute l'Europe. Numéro 1 des "super priorités" : l'axe ferroviaire reliant Berlin à Palerme et qui comprend le Tunnel du Brenner... très cher à l'Autriche.

> VISAS EUROPÉENS

Lors du Conseil Justice et Affaires intérieures (JAI) du 21 février, les ministres ont discuté de la possibilité d'augmenter le prix des visas pour les non ressortissants de l'Union européenne, en raison des coûts engendrés par l'introduction de données biométriques. Ils ont évoqué la possibilité d'un statut spécial pour certaines catégories de jeunes (chercheurs et étudiants). La Pologne, la Lituanie et la Lettonie se sont cependant inquiétées d'une telle initiative qui leur semble en contradiction avec la "politique de bon voisinage". Le Forum européen de la jeunesse (plateforme de 90 associations de jeunesse) a lancé quant à lui le 3 mars la campagne "Get VISable". Il plaide en faveur de l'élimination des obstacles à l'obtention de visas et de la mobilité des jeunes,

ressortissants ou non de l'Union européenne. Le Conseil JAI des 27 et 28 avril se penchera à nouveau sur cette question.

> ALLEMAGNE

Après deux années de débats, le processus de réforme du fédéralisme a été lancé le 6 mars par le gouvernement et les Premiers ministres des 16 *Länder* (les régions). C'est la plus importante réforme que connaît la Constitution allemande depuis sa création en 1949. L'objectif principal est de rendre la prise de décision plus efficace et rapide. La réforme implique notamment une nouvelle répartition des pouvoirs entre le *Bund* (l'État fédéral) et les *Länder*, au profit des derniers. Les domaines concernés par les modifications sont le droit de la fonction publique, l'éducation et l'enseignement supérieur, le combat contre terroris-

me, la politique européenne, le droit environnemental et les finances publiques. Le *Bundesrat* (Chambre des *Länder*) et le *Bundestag* (Parlement fédéral) devront adopter ces réformes avant l'été avec une majorité des deux tiers.

> OMC/UNION EUROPÉENNE

Les groupes de membres de l'OMC ont engagé le 1^{er} mars les pré-négociations sur les divers secteurs de services dans le cadre des négociations du Doha Round. Des réunions multilatérales visant à examiner les demandes des membres sont prévues du 27 mars au 7 avril. La position générale de l'Union européenne est celle d'une grande ouverture du commerce pour l'ensemble des services à l'exception des services publics (eau, santé, éducation, culture et audiovisuel).

> UNE CONTRIBUTION DE PLUS AU DÉBAT SUR LE CONTRAT DE TRAVAIL ET LE DROIT DU LICENCIEMENT...

Dans un rapport récent, ¹ la Chambre de commerce et d'industrie de Paris (CCIP) propose de revoir le régime de rupture du CDI et de substituer à la distinction actuelle opposant licenciement pour motif économique (LME) au licenciement pour motif personnel (LMP) un cas de rupture pour "motif non dépendant du salarié" et un cas de rupture pour "motif dépendant du salarié".

Le premier recouvrirait les cas de modification ou de suppression de l'emploi occupé à l'initiative de l'entreprise, quelle qu'en soit la cause ; le second recouvrirait les autres cas de rupture et pourrait être aménagé dans le contrat de travail lui-même.

Le but affiché de cette proposition est de limiter le contrôle juridictionnel sur les motifs des licenciements, en incitant les parties à organiser à l'avance les conditions de la rupture et à se placer de préférence dans le second cas de figure.

Si l'on voit bien l'avantage que pourraient trouver à ce système les entreprises, qui pourraient espérer y gagner en sécurité juridique et donc en prévisibilité, on discerne moins nettement l'intérêt pour les salariés de s'inscrire dans un tel processus, faute de contreparties adaptées.

Le rapport met pour sa part en avant le renforcement des obligations des entreprises en matière

de gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC). Toutefois, la GPEC, renforcée par la loi de cohésion sociale du 18 janvier 2005 qui oblige les entreprises de plus de 300 salariés à négocier tous les trois ans, n'a pas encore fait la démonstration de sa capacité à définir de véritables perspectives pour les salariés en activité, quelles que soient leur branche d'activité et la taille de leur entreprise. Les dispositifs existants s'apparentent davantage à un ciblage des départs à venir qu'à une gestion intégrée des parcours des salariés.

Au total, le rapport de la CCIP démontre une fois de plus que le débat sur l'amélioration du fonctionnement du marché du travail en France et sur la suppression des rigidités dénoncées par les entreprises ne progressera de façon constructive que si la problématique des parcours professionnels est appréhendée comme un tout et ne se limite pas à une redéfinition de la relation bilatérale entre salariés et employeurs. Autrement dit, ni l'entreprise ni le salarié n'ont à eux seuls les moyens de répondre aux défis nouveaux posés par l'accélération de la concurrence et la volatilité plus grande des activités. Les contraintes nouvelles et les risques qu'elles font peser sur les salariés doivent faire l'objet d'une approche mutualisée.

(1) CCIP : "Fluidifier le marché du travail par un droit du licenciement modernisé - contribution à une réforme", <http://www.etudes.ccip.fr/archrap/rap05/pin0511.htm>

> “LE PROCESSUS DE LISBONNE ENGENDRE-T-IL UN DÉVELOPPEMENT DURABLE ?”

Un séminaire a été organisé le 6 mars sur ce thème à Bruxelles par la Confédération européenne des syndicats, le Bureau européen de l'environnement et la Plate-forme des ONG sociales européennes. Selon eux, les dimensions sociale et environnementale du processus de Lisbonne ont peu à peu été marginalisées. Ainsi, au vu des programmes nationaux de réforme, le caractère positif d'ETAP (*Environmental Technologies Action Plan*) et de la nouvelle politique commune de l'énergie a été reconnu. Les performances ont cependant été jugées insuffisantes dans leur application nationale. Par ailleurs, les domaines de la jeunesse, de la formation et des transports ne sont pas suffisamment traités dans une optique de développement durable dans ces mêmes programmes.

> RAPPORT “ABOLIR LA PAUVRETÉ”

En décembre dernier, le Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale belge a fourni une livraison exceptionnelle de son rapport bisannuel. Celui-ci est depuis le 8 février l'objet d'une concertation entre le Gouvernement fédéral et les gouvernements des Communautés et des Régions. Son élaboration a mobilisé de nombreux acteurs associatifs et administratifs dans toute la Belgique. Il est destiné à alimenter le débat public et se veut donc résolument programmatique. Parmi les réflexions intéressantes, on peut citer le développement d'indicateurs évaluant la façon dont l'accompagnement contribue effectivement à rendre les bénéficiaires plus autonomes ou bien l'adoption d'une approche ouverte des modes d'habitat alternatifs. Quelques expériences innovantes sont également présentées, tel le système permettant à des enfants de familles pauvres de séjourner dans une autre famille que la leur, même en dehors d'une situation de crise.

> LOUIS GAUTIER, “FACE À LA GUERRE”, LA TABLE RONDE, 440 p.

Conjuguant une connaissance approfondie des réalités et une hauteur de vue remarquable, l'ancien conseiller défense de Lionel Jospin développe une réflexion argumentée et concrète sur l'avenir de la guerre. Après avoir déploré l'évacuation de la guerre du débat public, il analyse l'omniprésence de la violence et dénonce l'inanité d'une société qui voudrait se protéger contre la

prolifération des risques tout en déniaient une réalité au mal, sans cesse exhibé mais jamais étudié. Cette incapacité à “penser la guerre” représente selon lui un risque majeur pour les démocraties. Il examine alors les traits contemporains du recours à la force dans le cadre des relations entre les États, dans la dynamique du droit international et dans une perspective éthique. Il réaffirme l'exigence d'une réflexion stratégique et étudie à cette aune la pertinence du cadre européen et des choix français.

> ALBERTO ALESINA, EDWARD L. GLAESER, “COMBATTRE LES INÉGALITÉS ET LA PAUVRETÉ. LES ÉTATS-UNIS FACE À L'EUROPE”, FLAMMARION, 224 p.

Deux économistes de Harvard se sont intéressés aux différences transatlantiques en matière de lutte contre la pauvreté. Ils ont établi un lien entre les institutions et la représentation des intérêts minoritaires : le système représentatif européen, proportionnel depuis peu, leur serait plus favorable que le système majoritaire en vigueur aux États-Unis. Au-delà des institutions, la fragmentation de la société américaine expliquerait également le faible niveau des interventions publiques en direction des pauvres. Il serait toujours plus facile de convaincre un Blanc de la classe moyenne que les pauvres sont “différents” aux États-Unis qu'en Europe.

MARIE DURU-BELLAT, “L'INFLATION SCOLAIRE. LES DÉSILLUSIONS DE LA MÉRITOCRATIE”, LE SEUIL, 107 p.

Adoptant une position radicalement non-conformiste, Marie Duru-Bellat considère que les progrès réalisés en terme de scolarisation ces dernières années n'ont pas entraîné d'augmentation de la mobilité sociale. La course au diplôme qui les a accompagnés a au contraire produit de nouvelles injustices, en créant un phénomène de déclassement. La méritocratie qui est censée caractériser notre système récompense en fait non les plus aptes mais les mieux informés. L'auteur prône donc un recentrage des formations initiales sur le contenu, qui devrait permettre d'assurer à tous un “bagage” sans souci de diplôme. Les notions de classement et de sélection n'apparaîtraient qu'ultérieurement, avec la diversification inhérente à l'enseignement supérieur. Le diagnostic est très argumenté mais les solutions avancées parfois ironiques.

Centre d'analyse stratégique
18 rue de Martignac
75700 Paris cedex 07
téléphone 01 45 56 51 00
Site Internet :
www.strategie.gouv.fr

